



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## EDF et GDF

Question écrite n° 37426

### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui donner des indications sur le nombre de jours de grève à EDF-GDF, en 2002 et 2003. Il souhaite également savoir si des retenues sur salaire ont été pratiquées, et selon quels critères.

### Texte de la réponse

Le nombre de jours de grève à EDF-GDF a été, par rapport aux effectifs, de 149 000 en 2002 et de 165 000 en 2003, ce qui représente respectivement 0,58 % et 0,66 % des heures travaillées. Ce qui correspond par personne et par an à 1 395 heures en 2002 et 1 397 heures en 2003. Les retenues sur salaires sont effectives, conformément à la réglementation du travail. Pour les salariés grévistes requis afin d'assurer le service minimum dans les secteurs de la production, notamment nucléaire, et de la distribution, il y a paiement selon des règles spécifiques à ce service minimum qui ont été validées en 1997 par le Conseil d'État.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37426

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 2004, page 2909

**Réponse publiée le :** 10 août 2004, page 6310